

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 125**

Demande présentée le : 25 octobre 2023  
Par : monsieur DUQUENOY Nicolas  
sis : 5 rue de la Rivière à JUZIERS (78820)  
Au bénéfice de : lui-même  
Adresse :  
Surface occupée : un camion de chantier

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

**ARRETE**

**Article 1 :** L'entreprise Jérôme GORON est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de chantier sis 5 rue de la Rivière à JUZIERS (78)

**du 30 octobre au 02 novembre 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00**

**Article 2 :** Ce déménagement nécessitera :

- Neutralisation de la circulation le temps du chargement en terre du camion de chantier maximum 2 heures 00 par jour (barrières à demander auprès des services de la mairie si nécessaire).
- Information par le client des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- La circulation doit pouvoir restée ouverte à tous les véhicules de secours.

**Article 3.** L'entreprise GORON est autorisée à stationner avec le camion de chantier et maintenir la circulation ouverte. Cette dernière est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 25 octobre 2023

Le maire, Ketty VARIN

